

# CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Au 31 décembre 2024

Ce document présente les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes (titres et espèces) détenus par des personnes physiques et des personnes morales auprès de GRESHAM Banque.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

Ces frais sont exprimés en euros et incluent la TVA.

**(Taux en vigueur au 31 décembre 2024)**

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS\*

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	<b>GRATUIT</b> Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N.D.
Tenue de compte - Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN - Frais de compte inactif - Retour courrier non distribué	<b>Gratuit</b> <b>30 € / an</b> <b>10€</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	N.D.
Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	N.D.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N.D.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Commission d'intervention	<b>20 €</b>

\* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur leur site internet un extrait standard des tarifs (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

N.D. : non disponible.

# CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES AU 31 DECEMBRE 2024

## 1. Ouverture, fonctionnement et tenue de votre compte

### 1.1 Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte (CTO, PEA, PEA-PME, compte de dépôt, compte rémunéré)	<b>Gratuit</b>
Clôture de compte-titres ordinaire	<b>Gratuit</b>
Clôture de compte-titres PEA ou PEA PME	<b>80 €</b>
Ouverture de dossier de succession, ou de donation-partage	<b>200 €</b>

### 1.2 Relevés de compte

Relevé de compte espèces et relevé de portefeuille-titres mensuel par internet	<b>Gratuit</b>
Duplicata de relevé de compte (sous format papier et/ou numérique - fichier PDF)	<b>25 €</b>

### 1.3 Tenue de compte

Changement d'adresse, délivrance de RIB et IBAN	<b>Gratuit</b>
Tenue de compte inactif (compte sans mouvement à l'initiative du client)	<b>30 €/an</b>
Retour courrier non distribué	<b>10 €</b>
Coût des dépôts espèces (en cas de taux négatif)	<b>Taux de facilité de dépôt BCE dès 5000€ et 30 jours</b>

### 1.4 Services

Nantissement pour établissement tiers	<b>100 €</b>
Emission d'une lettre de circularisation	<b>50 €</b>
Autres services	<b>Consulter votre conseiller</b>

## 2. Banque à distance

Abonnement permettant la visualisation des comptes espèces (solde et mouvements) et des portefeuilles de titres (lignes d'investissements valorisées et mouvements)	<b>Gratuit</b> (hors coût d'accès à internet ou abonnement téléphonique)
---	--

## 3. Vos moyens et opérations de paiement

<b>3.1 Cartes</b>	<b>N.D.</b>
-------------------	-------------

### 3.2 Virements

Virement reçu de France ou de l'étranger	<b>Gratuit</b>
Virements émis (France ou SEPA), ponctuel ou permanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	<b>Gratuit</b>
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA)	<b>20 €</b>
Virement SWIFT	<b>20 €</b>
Virement interne compte à compte	<b>Gratuit</b>

### 3.3 Prélèvements / TIP

Mise en place ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
---	----------------

### 3.4 Chèques

Remise de chèques (alimentation de votre compte)	<b>Gratuit</b>
Demande de renouvellement de chéquier (réservé aux comptes Cash Leader ou Gresham Essentiel)	<b>Gratuit</b>
Envoi de chéquier à domicile en courrier recommandé avec AR (réservé aux comptes Cash Leader ou Gresham Essentiel)	<b>Refacturation des frais postaux</b>
Certificat de non-paiement, opposition sur chèque ou sur chéquier, photocopie de chèque	<b>25 €</b>

## 4. Irrégularités et incidents

<b>4.1 Commission d'intervention</b>	<b>20 €</b>
--------------------------------------	-------------

### 4.2 Opérations particulières

Lettre de rappel pour régularisation	<b>25 €</b>
Saisie administrative à tiers détenteur	<b>10% plafonné<sup>1</sup> à 100€</b>
Autres types de saisies	<b>200 €</b>

### 4.3 Incidents de paiement

Frais de remise sur chèques impayés (chèques entrants)	Montant inférieur ou égal à 50 €	<b>30 €</b>
	Montant supérieur à 50 €	<b>50 €</b>
<i>Facturés une seule fois pour les chèques présentés et rejetés à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le premier rejet.</i>		
Emission de chèque tiré sur nos caisses avec provision insuffisante		<b>75 €</b>
Opposition sur prélèvement émis		<b>25€</b>
Rejet de prélèvement reçu		<b>20€</b>

### 4.4 Découvert non autorisé

Agios	<b>€STR<sup>2</sup> + 7 %</b>
-------	-------------------------------

<sup>1</sup>plafonné à 10 % de la somme réclamée pour une opposition administrative

<sup>2</sup>« taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro » (Banque De France)

## 5. Épargne et placements financiers

### 5.1 BOURSE

	Commissions de courtage – ESES <sup>1</sup>		Commissions de courtage - Non ESES <sup>1</sup>	
	Taux	Minimum	Taux	Minimum
CTO	0.95%	20€	0.95%	90€
PEA et PEA-PME	0.95% (limités à 0.5% du montant de l'opération si elle est réalisée par voie dématérialisée)	-	1.20% (limités à 0.5% du montant de l'opération si elle est réalisée par voie dématérialisée)	-

Commissions de coupons, bons de souscription, droits d'attribution, échange, remboursement, etc

Gratuit

### 5.2 OPC<sup>2</sup>

Droits d'entrée sur fonds de la sélection OPC du Groupe APICIL

Gratuit

Droits d'entrée OPC hors du groupe APICIL

Voir notice ou prospectus du fonds

Dont commission forfaitaire (incluse dans les droits d'entrée)

0,50 % (minimum 15 € pour les CTO, minimum non applicable pour les comptes PEA et PEA-PME)

### 5.3 OPERATIONS HORS BOURSE

Titres Non Cotés	1,20%, plafonné à 80€
Produits Structurés sélectionnés par le Groupe APICIL	Gratuit
Autres Produits Structurés	Consultez votre conseiller

### 5.4 DROITS DE GARDE

OPC du groupe APICIL		Gratuit
Autres valeurs mobilières	Compte-Titres ordinaire	0.3% par an (minimum 25€)
	Comptes PEA et PEA-PME	0.3% par an (majoration de 5€ par ligne et de 25€ spécifiquement pour les titres non cotés)

Tout trimestre commencé est dû.

### 5.5 TRANSFERTS DE TITRES

Transfert entrant		Gratuit	
Transfert sortant	CTO	ESES <sup>1</sup>	15€ par ligne de titres
		Non ESES <sup>1</sup>	90€ par ligne de titres
	PEA et PEA PME		15€ par ligne de titres (maximum 70€ par transfert auxquels s'ajoutent les frais de clôture de 80€)

## 6. Rétrocessions annuelles sur frais de gestion

### 6.1 – Rétrocessions OPC

Rétrocessions versées à GRESHAM Banque au 31 décembre 2024 dans le cadre de la distribution des OPC de la sélection GRESHAM Banque

Une rétrocession, déjà incluse dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion, dont le taux annuel est compris entre 0 % et 1,50 % de l'actif net de l'OPC selon la catégorie de ce dernier, pourra être versée à GRESHAM Banque dans le cadre de la distribution des OPC.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir, sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

Catégorie AMF	Minimum	Maximum
Actions françaises	0%	1,40 %
Actions des pays de la zone euro	0%	1,50 %
Actions des pays de l'Union européenne	0%	1,55 %
Actions internationales	0%	1,20 %
Obligations et autres titres de créances libellés en euros	0%	1%
Obligations et autres titres de créances internationaux	0%	0,86%
Fonds à formule	0%	0 %
Fonds monétaires	0%	0,20%
Diversifiés	0 %	1,13 %
Autres	0%	2,60%

### 6.2 – Rétrocessions titres de créances structurés

Rémunérations perçues par GRESHAM Banque dans le cadre de la distribution de titres de créances structurés au 31 décembre 2024.

Une rémunération dont le taux annuel est compris entre 0,20 % et 0,70 % pourra être versée à GRESHAM Banque par l'agent placeur dans le cadre de la distribution de titres de créances structurés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

<sup>1</sup> ESES : Euroclear Settlement for Euronext-zone Securities (ESES)

Bourse de Paris, bourse d'Amsterdam, Bourse de Bruxelles, Bourse de Lisbonne ainsi que le marché des dérivés à Londres

Non Eses : Autres bourses

<sup>2</sup> OPC : Organisme de Placement Collectif (SICAV, FCP, etc.)

## 7. Crédits

### 7.1 Crédit à la consommation

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

### 7.2 Crédits immobiliers

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

### 7.3 Crédits de trésorerie

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

### 7.4 Crédits non affectés

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

### 7.5 Cautions

Une caution bancaire est susceptible d'être mise en place sur demande écrite du client et confirmation écrite de l'accord de GRESHAM Banque, dans la mesure où les garanties apportées sont constituées de titres conservés ou de contrats émis par GRESHAM.

Coût annuel (frais prélevés lors de la mise en place ou lors du renouvellement de la date anniversaire

**Nous consulter. Maximum 2,5%**

Frais de dossier

**500€**

## 8. Assurance et prévoyance

Nous consulter

## Résoudre un litige

Notre Service Client est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information et traiter vos éventuelles réclamations.

En premier recours, nous vous prions de bien vouloir soumettre votre demande directement à votre Conseiller habituel, dont les coordonnées de contact sont rappelées sur toutes nos correspondances.

Vous estimez que la première réponse apportée par votre Conseiller habituel est insatisfaisante. Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : [reclamation@gresham-banque.fr](mailto:reclamation@gresham-banque.fr)

Si la réponse apportée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez nous adresser un courrier à la Direction juridique de GRESHAM Banque : GRESHAM Banque, 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris CEDEX 08

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des recours internes au sein de GRESHAM Banque, le Médiateur peut être saisi :

Si le litige concerne une opération de banque : par voie électronique ( <https://lemediateur.fbf.fr/Saisine>) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française  
Clientèle des Particuliers  
CS151  
75422 Paris Cedex 09

Si le litige concerne une opération sur les marchés financiers : à l'adresse suivante

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers  
17 place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

BQ24/FCR0117

---

**GRESHAM Banque**  
**20 rue de la Baume – CS10020 -75383 Paris Cedex 08**  
**[www.gresham.fr](http://www.gresham.fr)**

GRESHAM Banque, S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 997 634 €. RCS : Paris 341 911 576.  
Etablissement de crédit n°14.120 – Siège social : 20 rue de la Baume CS 10020 – 75383 Paris Cedex 08